

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2696

2 juillet 1986

FRANCAIS

IM IMPAC

JUI 7 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZIEME SEANCE

> Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 juillet 1986, à 15 heures

Président : M. KASEMSRI

(Thaïlande)

Membres:

Australie Bulgarie Chine Congo Danemark

Emirats arabes unis Etats-Unis d'Amérique

France Gha na

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord Trinité-et-Tobago Union des Républiques socialistes soviétiques

Venezuela

M. WOOLCOTT

M. TSVETKOV M. LI Luye M. GAYAMA M. BIERRING M. AL-SHAALI M. WALTERS

M. de KEMOULARIA

M. GBEHO

M. RAKOTONDRAMBOA

M. MAXEY M. ALLEYNE

M. SAFRONCHUK

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18187)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises par le Conseil aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Espagne, de l'Inde, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, Mme Astorga Gadea (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Zarif (Afghanistan), M. Moran (Espagne), M. Verma (Inde), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais): J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de Cuba, d'El Salvador, de la Mongolie, de la Tchécoslovaquie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Velazco San José (Cuba), M. Meza (El Salvador), M. Doljintseren (Mongolie), M. Kulawiec (Tchécoslovaquie) et M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir tout particulier pour la délégation australienne de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est à la fois un plaisir personnel en raison des intérêts régionaux que nous partageons et un plaisir professionnel car nous connaissons la sagesse, l'habileté et la dignité avec lesquelles vous avez déjà dirigé les affaires du Conseil par le passé. J'ai le grand plaisir aussi de rappeler la présidence exemplaire de votre prédécesseur, l'ambassadeur Blaise Rabetafika, de Madagascar, et la façon impartiale et efficace dont il s'est acquitté de ses responsabilités.

J'aimerais également faire observer en préliminaire à mes remarques que les grandes puissances, les membres permanents du Conseil de sécurité en particulier, ont la responsabilité toute spéciale de donner l'exemple à la communauté internationale dans la conduite des relations internationales. En même temps, nous avons par votre présidence une illustration du rôle que d'autres pays qui ne sont pas membres permanents peuvent et doivent jouer pour ce qui est de créer un environnement international propice à la cause de la paix.

Le Conseil de sécurité est une fois encore appelé à examiner la situation difficile en Amérique centrale. Les problèmes de cette région sont graves et la communauté internationale a l'obligation de jouer un rôle constructif dans le cadre des efforts faits pour leur trouver une solution pacifique. La délégation australienne a écouté attentivement les déclarations fort divergentes du Ministre des relations extérieures du Nicaragua et du Représentant permanent des Etats-Unis, de même que les autres déclarations faites jusqu'ici au Conseil.

Une chose est claire: en dépit des efforts du Groupe de Contadora, du Groupe d'appui et des parties d'Amérique centrale, la paix en Amérique centrale continue de nous échapper. Si l'on a quelque peu progressé vers l'objectif de paix, la volonté politique nécessaire pour mettre la dernière main à un accord fait malheureusement défaut. Des événements récents n'ont réussi qu'à compliquer encore la situation. Comme le Ministre australien des affaires étrangères l'a déclaré aujourd'hui, ces événements laissent peu de raisons d'espérer une réelle amélioration de la situation.

M. Woolcott (Australie)

Cela inquiète vivement l'Australie dont les vues à propos de l'Amérique Centrale ont été clairement exposées au Conseil et ailleurs ces dernières années. Nous avons attiré l'attention sur les graves problèmes économiques et sociaux, hérités de siècles d'exploitation et d'injustice, qui sont à l'origine des tensions politiques en Amérique centrale. Nous avons demandé instamment que l'Amérique centrale ne soit pas mêlée au conflit Est-Ouest. Nous avons demandé à tous les pays d'appuyer le processus de négociation promu par les pays de Contadora et nous en avons appelé à tous les Etats pour qu'ils respectent les obligations contractées aux termes de la Charte des Nations Unies, y compris celle de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques de manière à ne pas compromettre la paix et la sécurité internationales.

Dans la région de l'Amérique centrale, il est évident qu'il existe un cycle de violence qui doit être rompu et nous déplorons la violence, de quelque source qu'elle provienne. Tous les Etats de la région ont le droit et devraient avoir la possibilité de vivre en paix et en sécurité et de choisir leur forme de gouvernement à l'abri de toute ingérence étrangère. Tous les pays s'inquiètent à juste titre de ce qui se passe dans leur voisinage. Dans la région explosive de l'Amérique centrale, cette préoccupation devrait, croyons-nous, se traduire par un appui à la négociation et à la conciliation, dont l'exemple le plus manifeste est le processus de Contadora.

Le Conseil a déjà reconnu la nécessité du dialogue. Il y a un an, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 562 (1985) qui contient un appel aux Etats-Unis et au Nicaragua pour la reprise du dialogue. Il est regrettable que cela ne se soit pas produit. Nous demandons maintenant à toutes les parties d'éviter les actes qui pourraient compliquer la recherche de la paix.

Nombre d'Etats ont exprimé en des termes analogues leur malaise devant la situation en Amérique centrale et surtout face à la tournure qu'ont pris les événements ces trois dernières années. Pourtant, une série d'événements décevants nous ont montré qu'il existe une conception différente des problèmes de la région sans parler de la solution à leur apporter.

Le vote de la Chambre des représentants des Etats-Unis accordant un crédit de 100 millions de dollars d'aide militaire aux contras nicaraguayens ne fera rien, de l'avis du Gouvernement australien, pour promouvoir un règlement pacifique des problèmes de l'Amérique centrale. Il n'est pas probable non plus que cela encourage le Gouvernement du Nicaragua à favoriser les libertés politiques ou à négocier avec les contras. Au contraire, il semble probable que cela contribuera à l'accroissement des tensions dans la région.

Cette évolution de la situation est troublante et n'est pas imputable à un groupe ou à un pays unique : la décision de fournir une assistance aux contras et la décision nicaraguayenne subséquente de fermer le quotidien La Prensa sont tout aussi regrettables l'une que l'autre. Comme je l'ai dit, ces événements ne permettent guère d'être optimiste quant à l'avenir. Pourtant, la nature même du système des relations internationales tel que nous le connaissons exige que nous fassions tous les efforts possibles pour promouvoir des solutions pacifiques aux problèmes entre Etats.

M. Woolcott (Australie)

Dans nos commentaires sur les événements les plus récents dans la région, nous notons que les Etats-Unis et le Nicaragua entretiennent des relations diplomatiques; ils ont tous deux des gouvernements élus qui jouissent de l'appui populaire; ils se disent tous deux préoccupés par la région et par son peuple. Il faut espérer que ces facteurs permettront d'amorcer une nouvelle ère de relations entre ces deux pays.

Cependant, l'assistance militaire des Etats-Unis aux contras, qui ne jouissent pas d'un large appui, est difficile à concilier avec les notions admises de conduite entre des Etats qui entretiennent des relations diplomatiques. En effet, cela soulève de graves questions de principe quant à la nature des relations entre Etats souverains. Les conclusions de la Cour internationale de Justice, communiquées le 27 juin dernier, sont également pertinentes à cet égard. La Cour a estimé que certains actes commis par les Etats-Unis contre le Nicaragua étaient contraires au droit international. L'Australie reste attachée au respect du droit international et au rôle de la Cour internationale de Justice dans le règlement des différends internationaux.

Dans ces conditions troublantes, nous réitérons notre conviction que le processus de Contadora reste la meilleure chance de paix en Amérique centrale. Comme le Représentant permanent du Venezuela nous l'a rappelé hier, Contadora est bien vivant. Les pays de Contadora ont montré beaucoup de patience et de souplesse dans la négociation et dans le remaniement des termes d'un accord. Ce serait un triste jour pour les pays d'Amérique centrale et pour tous ceux qui s'intéressent véritablement au bien-être de cette région si cette possibilité d'aboutir ouvertement à un règlement pacifique était perdue.

A notre avis, il incombe aux pays directement intéressés de faire des concessions réciproques et de faire preuve de tolérance afin de faire avancer le processus de paix.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MORAN (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir l'occasion de dire combien ma délégation et moi-même sommes satisfaits de vous voir présider les travaux du Conseil au cours du

mois de juillet. Je suis persuadé que vos qualités personnelles et professionnelles permettront au Conseil de mener à bonne fin ses travaux complexes. Permettez-moi aussi d'exprimer, par votre intermédiaire, mes félicitations au Représentant permanent de Madagascar, M. Rabetafika, pour le magnifique travail qu'il a accompli en sa qualité de président du Conseil au mois de juin dernier.

La position de l'Espagne sur le conflit centraméricain est bien connue, ayant été exposée à maintes reprises devant le Conseil. Nous n'avons aucune raison pour la modifier et nous continuons de penser qu'il est nécessaire de parvenir à une solution régionale d'ensemble pacifique et négociée. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer totalement les travaux menés depuis trois ans par le Groupe de Contadora. Depuis l'établissement du Groupe de soutien, Contadora a reflété le sentiment de l'Amérique latine démocratique tout entière et a suscité le large appui de la communauté internationale et surtout de la Communauté européenne.

Le processus de Contadora et les réalités centraméricaines ont été décrits hier par le représentant du Venezuela, dans une intervention inspirée par des principes et une analyse qui méritent notre approbation sans réserve.

Les derniers événements et décisions relatifs au Nicaragua, sur certains desquels a statué la Cour internationale de Justice, rendent plus nécessaire que jamais la recherche de solutions exclusivement pacifiques.

Dans ce contexte, le Gouvernement espagnol estime que le droit international doit être pleinement respecté par tous les membres de la communauté internationale, car il représente la seule garantie de l'application des principes de la Charte. Cette approche est d'autant plus nécessaire et se révèle dans sa véritable dimension lorsque des conflits risquent de compromettre la paix et la sécurité internationales. Des attitudes conformes au droit international et au maintien des principes de la Charte sont la meilleure garantie de solutions justes et stables.

L'Espagne, qui suit avec un intérêt particulier les événements en Amérique centrale, lance un appel à toutes les parties intéressées pour que, dans le respect du droit international et des principes de la Charte, elles contribuent à créer les conditions nécessaires à une paix stable et durable en Amérique centrale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois): Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations. La Chine et la Thaïlande ont de bonnes relations de coopération amicale. Je suis particulièrement heureux de vous voir occuper la présidence ce mois-ci. Je suis convaincu que, grâce à votre sagesse et à votre longue expérience de la diplomatie, vous saurez guider ce conseil et assurer son succès pendant le mois de juillet. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier sincèrement votre prédécesseur S. Exc. l'ambassadeur Rabetafika pour la façon exemplaire dont il s'est aquitté de ses fonctions de président du Conseil de sécurité au cours du mois de juin dernier.

Au fil des ans, le Groupe de Contadora a fait des efforts positifs et inlassables pour promouvoir le processus de paix en Amérique centrale et l'allégement des tensions dans la région, se gagnant ainsi l'appui des pays d'Amérique centrale et la reconnaissance de la communauté internationale. Grâce aux efforts actifs du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima, certains faits encourageants se sont produits ces derniers mois dans le processus de paix en Amérique centrale. Bien que l'accord de paix en Amérique centrale n'ait pas encore été signé à ce jour, on espère voir triompher les efforts énergiques de ces deux groupes afin que la paix et la stabilité soient assurées dans la région.

Il est regrettable que la Chambre des représentants des Etats-Unis ait récemment adopté une loi permettant l'octroi de 100 millions de dollars aux fins d'apporter une aide de caractère militaire et autre aux forces armées antigouvernementales au Nicaragua.

Cela a provoqué la grave préoccupation de la communauté internationale. Nous estimons que cette action de la Chambre des représentants viole les normes établies régissant les relations internationales et placent de nouveaux obstacles sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité en Amérique centrale. Cela aura de graves effets sur l'évolution de la situation en Amérique centrale. Le Gouvernement chinois s'oppose à ce genre d'ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua. La délégation de la Chine estime que la meilleure manière d'alléger les tensions dans la région de l'Amérique centrale est de respecter la souveraineté nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Nicaragua ainsi que de tous les autres pays de la région et de mettre fin à toutes les ingérences extérieures. Toute forme d'ingérence dans les affaires de l'Amérique centrale

aggravera la tension dans la région et nuira au règlement pacifique des conflits en Amérique centrale. Nous estimons que le principe de non-ingérence devrait être pleinement respecté et que les différends entre les Etats-Unis et le Nicaragua devraient être réglés par la voie de négociations pacifiques et sur un pied d'égalité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et non point par la menace ou l'emploi de la force.

La Chine soutient résolument le Groupe de Contadora et le Groupe de Lima dans leurs efforts destinés à améliorer la situation en Amérique centrale et à rechercher un règlement politique des différends. En même temps nous espérons que tous les pays concernés respecteront les aspirations des peuples des pays d'Amérique centrale afin que les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima, en vue du rétablissement de la paix en Amérique centrale, aient des résultats positifs.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

L'orateur suivant est la représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un plaisir que de vous voir assurer, ce mois-ci, la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que votre habileté bien connue contribuera au succès des travaux du Conseil.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas mes remerciements à votre prédécesseur S. Exc. l'ambassadeur Rabetafika de Madagascar pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier en faisant preuve une fois de plus de qualités remarquables.

Le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui d'une nouvelle plainte du Gouvernement nicaraguayen contre une série d'attaques et de menaces émanant du Gouvernement américain. Les actes de provocation et d'agression des Etats-Unis contre le Gouvernement et le peuple du Nicaragua ont revêtu différentes formes depuis 1979, à commencer par l'envoi de navires de guerre sur les côtes nicaraguayennes et la menace du recours à la force contre la révolution nicaraguayenne jusqu'au boycottage économique contre le Nicaragua et le soutien des contre-révolutionnaires, vestiges de mercenaires du régime fantoche de Somoza.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Plus récemment, ces actes d'agression émanant des Etats-Unis se sont concrétisés en prenant une ampleur dangereuse. La Chambre des représentants a approuvé l'allocation de fonds permettant de fournir des armes aux mercenaires et de les former. Cette action aggrave la situation en Amérique centrale et menace la paix et la sécurité internationales, et ce d'autant plus que les Etats-Unis se sont fixés pour objectif, et ceci a été déclaré au plus haut niveau du gouvernement, de renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua.

Hier, le Conseil de sécurité a entendu le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, qui a brossé un tableau clair et véridique des graves actes d'aggression commis contre le Gouvernement et le peuple du Nicaragua. De plus, le Conseil a entendu la dénonciation par un grand nombre d'Etats de ces actes d'agression qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, et qui entravent les efforts tentés par le Groupe de Contadora et le Groupe de soutien pour instaurer la paix et la stabilité en Amérique centrale.

La persistance du Gouvernement des Etats-Unis dans sa politique de menace ou d'emploi de la force, dans le dessein d'imposer ses plans aux peuples de l'Amérique centrale et notamment au peuple du Nicaragua, reflète clairement sa politique de terrorisme d'Etat que la communauté internationale n'a cessé de condamner au même titre que ses prétextes non fondés. La preuve la plus récente de cette condamnation est la décision de la Cour internationale de Justice, qui a estimé que les Etats-Unis en formant, armant et finançant les mercenaires et en encourageant les actes de subversion contre le Nicaragua, commettent un acte d'agression contre le Nicaragua. Ces agissements sont contraires au principe accepté du droit international, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. La gravité de la situation réside dans le fait que ces actes sont en conflit avec la position adoptée par l'Amérique latine à l'égard du Message de Panama relatif à la nécessité de créer des conditions permettant au processus de paix en Amérique centrale de continuer.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Cette politique d'agression pratiquée contre le Nicaragua et contre son droit légitime à la souveraineté et à l'autodétermination, qui vise, par une série de complots, à faire mettre à genou la révolution sandiniste et à renverser le régime légitimement élu au Nicaragua, fait partie intégrante de la politique d'agression menée par les Etats-Unis en Amérique centrale afin d'imposer leur domination et leur hégémonie aux peuples de la région.

Le Yémen démocratique réaffirme qu'il condamne la politique et les pratiques d'agression américaines qui sapent la stabilité et la souveraineté du Nicaragua et menacent sa sécurité. En outre, il se déclare à nouveau solidaire du peuple et du Gouvernement nicaraguayens qui résistent aux actes d'agression perpétrés contre eux par les Etats-Unis. Il demande au Conseil d'appuyer la position du Nicaragua face à tous les complots qu'ourdissent les Etats-Unis pour saper la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays et s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous condamnons toutes tentatives d'actes d'agression contre le Nicaragua et son gouvernement légitime faites directement par les Etats-Unis ou par l'intermédiaire de leurs mercenaires recrutés parmi les anciens agents du régime de Somoza.

Le Conseil est appelé à réaffirmer son appui au peuple et au Gouvernement nicaraguayens qui sont en butte aux menaces militaires, à l'embargo économique et aux actes d'ingérence dans ses affaires intérieures qui font partie de la politique du Gouvernement des Etats-Unis. Le Conseil est appelé également à convaincre le Gouvernement des Etats-Unis de mettre un terme à ses manifestations de mépris à l'égard de la communauté internationale et à sa politique d'agression à laquelle il consacre toutes les ressources militaires, politiques et financières dont il dispose.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MEZA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, m'accorder le plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis certain que votre expérience et votre habileté diplomatique vous aideront à diriger de manière efficace les travaux de cet organe important.

S'il est vrai que le Conseil de sécurité a été convoqué à la demande du Gouvernement du Nicaragua pour examiner des faits récents touchant aux relations entre ce pays et les Etats-Unis, la décision de mon gouvernement de prendre part au débat du Conseil découle de deux points fondamentaux.

Premièrement, la déclaration du Nicaragua touche aux intérêts de la région de l'Amérique centrale et, en particulier, aux intérêts de mon pays.

Deuxièmement, le Gouvernement d'El Salvador, indépendamment de l'attitude et de la position d'autres Etats, tient à définir très clairement sa position à l'égard de la crise de l'Amérique centrale et, en particulier, de la situation en El Salvador.

En premier lieu, l'affirmation du Gouvernement du Nicaragua selon laquelle l'approbation de l'aide aux antisandinistes causera une conflagration généralisée représente, à notre avis, une menace voilée de ce gouvernement à l'endroit de pays qui sont géographiquement ses voisins et dans lesquels on suppose qu'il va intensifier ses activités afin de les entraîner directement dans un conflit qui, de bilatéral, deviendrait ainsi régional. S'il en était ainsi, El Salvador serait profondément affecté par l'intensification d'une politique interventionniste qui ne favoriserait nullement un retour à la normale et une stabilisation de la situation en El Salvador mais qui aurait au contraire des conséquences négatives pour le peuple salvadorien.

Ces déclarations, qui préoccupent mon gouvernement, sont faites au moment où la situation interne au Nicaragua se caractérise, selon les déclarations faites la semaine dernière par ce pays, par la mise sur pied de guerre d'une armée qui dispose d'un effectif de 300 000 hommes et d'un arsenal d'armements en constante augmentation. Nous savons en outre que, contrairement à ce que nous a laissé entendre le Ministre des affaires étrangères nicaraguayen, ces armements ne sont ni simples ni anciens.

Pour El Salvador, ce sont là des facteurs qui font qu'un pays d'Amérique centrale, qui n'a pas et n'aura jamais la capacité de s'attaquer à une superpuissance, recherche, en dépit de toute logique, une hégémonie militaire inusitée dans la région de l'Amérique centrale.

En second lieu, mon gouvernement tient à réitérer devant le Conseil et devant l'opinion publique internationale que la crise en Amérique centrale, aussi bien au niveau des pays qu'au niveau régional, a pris des proportions de plus en plus

M. Meza (El Salvador)

grandes du fait que le Nicaragua n'a pas respecté les principes fondamentaux de la coexistence internationale en s'ingérant constamment dans les affaires d'autres Etats. C'est le cas de mon pays, où les problèmes économiques, politiques, sociaux, et autres, n'ont pu être résolus en dépit de la volonté manifestée et des efforts déployés par le gouvernement, particulièrement pendant le mandat du président José Napoléon Duarte, à cause de l'existence de groupes minoritaires qui ont pris les armes et qui empêchent le déroulement normal des activités en El Salvador. Nous ne pouvons pas imaginer que ces groupes, étant donné leurs caractéristiques, ne puissent être alimentés et appuyés par des forces extérieures. Nous avons constamment dénoncé ces faits aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral.

Pour défendre ses intérêts, le Nicaragua se présente en tout lieu comme un pays normal, très respectueux des principes fondamentaux de non-ingérence et d'autodétermination des peuples. Il se considère comme un pays victime d'agression, mais dissimule certains aspects de sa politique d'appui à des forces irrégulières dans d'autres pays. L'exemple le plus évident et le plus concret est illustré par l'intervention du Nicaragua dans les affaires intérieures d'El Salvador, intervention qui a été constamment confirmée par les faits; nous tenons à ce que le Conseil en ait connaissance.

De ce point de vue, le Gouvernement d'El Salvador, en tant que pays souverain et en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a lui aussi le droit de dénoncer à nouveau ceux qui ont contribué à l'intensification de la violence et du terrorisme en El Salvador. Le Nicaragua a pratiqué une politique d'agression à l'égard d'El Salvador. Il a pratiqué une politique interventionniste du fait qu'il a fourni appui, aide, preuves de solidarité et abri aux groupes armés qui agissent dans mon pays, qui ont eu recours à des actions terroristes pour parvenir à leurs fins politiques et qui ont fait du gouvernement sandiniste le complice de l'escalade de la violence et du terrorisme.

Cette politique agressive que nous sommes parfaitement en droit de dénoncer s'est manifestée en différentes instances internationales, différents pays l'ayant adoptée en tant que concept politique idéologique, se prononçant contre mon pays de façon interventionniste étant donné que d'une manière ou d'une autre ils ont encouragé et appuyé des forces irrégulières qui portent atteinte à un gouvernement légalement constitué et violent en même temps les droits fondamentaux du peuple salvadorien.

Parmi les faits qui témoignent de l'intervention du Nicaragua en El Salvador, on peut citer les suivants:

Premièrement, la mort des principaux dirigeants du FMLN survenue au Nicaragua a révélé au grand jour que leur quartier général était situé à Managua.

Deuxièmement, lors des négociations en vue de la libération de la fille du président Duarte, c'est Managua qui a servi de centre de consultations au FMLN.

Troisièmement, l'existence, au Nicaragua, de camps d'entraînement du FMLN, existence qui a été découverte et maintes fois confirmée.

Ouatrièmement, le Gouvernement de Managua a, en plusieurs occasions, déclaré sa solidarité et son appui à l'égard du FMLN.

En revanche, il existe actuellement en El Salvador un gouvernement légalement constitué, issu non pas d'une mais de trois élections libres qui se sont déroulées sous la supervision de toute la communauté internationale, qui gouverne en présence d'une situation anormale d'instabilité et de violence provoquée par des forces irrégulières internes qui ne peuvent se maintenir et subsister que grâce à l'appui et à l'aide extérieurs; un gouvernement qui n'a pu appliquer dans sa totalité son plan de développement et qui s'est prononcé en faveur de l'utilisation de moyens politiques pour réaliser la paix : au niveau national, en proposant la poursuite d'un dialogue réaliste et sincère avec les forces de l'opposition et, au niveau régional, en appuyant constamment les initiatives de Contadora. Cela nous amène à poser certaines questions. Quels sont les droits d'El Salvador? Comment peut-il les exercer en tant que pays souverain? Et quand nous reconnaîtra-t-on le droit à l'autodétermination?

Enfin, il me semble important de souligner que bien qu'il s'agisse d'un problème dont la solution et les intérêts en jeu sont particuliers aux pays américains, la majorité des interventions que nous avons entendues et que nous

aurons encore à entendre cet après-midi émanent de pays étrangers à la zone de conflit.

Ceux qui ont déclaré appuyer le Nicaragua viennent d'au-delà des mers, de pays auxquels nous ne sommes unis ni par la langue ni par l'histoire et encore moins par un destin commun.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'El Salvador des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de voir le représentant de la Thaïlande assumer la présidence du Conseil en ce mois de juillet. Votre compétence, vos qualités et votre expérience sont connues de tous, et nous sommes certains que les débats de notre conseil seront couronnés de succès.

Ou'il me soit également permis d'exprimer nos félicitations et nos remerciements à l'ambassadeur de Madagascar, M. Blaise Rabetafika, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête du Conseil au mois de juin dernier.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la plainte du Nicaragua contre les Etats-Unis, selon laquelle un pas de plus a été franchi dans l'escalade des actions entreprises contre ce petit pays d'Amérique centrale par le Gouvernement américain dès les premiers jours qui ont suivi le triomphe de la révolution sandiniste.

Les campagnes de diffamation contre les dirigeants sandinistes ne suffisaient pas, non plus que le minage des ports, l'embargo économique et les interminables manoeuvres militaires le long des frontières du Nicaragua. Il ne suffisait pas non plus d'essayer d'étouffer économiquement un petit pays, pauvre et sous-développé, contre lequel ont été utilisés tous les moyens dont peut disposer une puissance militaire et économique comme les Etats-Unis; il fallait en outre et dès le départ recourir à des expédients, à savoir armer, entraîner et appuyer politiquement des bandes d'éléments somozistes pour semer la terreur et la mort à l'intérieur même du territoire nicaraguayen, avec la protection de bases situées en territoires voisins.

Cette politique de harcèlement et de haine viscérale du Gouvernement américain contre le Nicaragua a atteint son paroxysme avec la récente approbation, par la

M. Velazco San José (Cuba)

Chambre des représentants des Etats-Unis, d'une aide de 100 millions de dollars destinée à armer et à entraîner des bandes de mercenaires somozistes.

Cette décision, il va sans dire, est une violation flagrante du droit international et une transgression des normes de coexistence pacifique entre les Etats et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de ces derniers, comme le stipule la Charte des Nations Unies.

A qui est destiné l'argent des contribuables américains?

Les bandes mercenaires somozistes, baptisées "combattants de la liberté" sont composées d'éléments de l'armée vaincue de Somoza et commandées par des officiers qui se sont distingués par leur cruauté au cours des années durant lesquelles le dictateur favori des Etats-Unis "dégouvernait" le peuple de Sandino. L'argent des contribuables américains servira non seulement à brûler davantage d'écoles, de fermes et d'hôpitaux mais aussi à semer à nouveau la mort dans les foyers nicaraguayens et à enrichir encore plus les éléments contre-révolutionnaires corrompus qui se livrent au trafic de drogues et qui possèdent d'énormes comptes en banque aux Etats-Unis mêmes.

La politique des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua n'a rien de fortuit. Elle s'inscrit au contraire dans le cadre de la pensée et de l'action d'un gouvernement qui s'estime investi du pouvoir divin d'imposer au monde sa philosophie et qui ne recule devant rien pour traduire ses croyances en voies de fait.

M. Velazco San José (Cuba)

C'est ainsi qu'ils ont intensifié la course aux armements, l'étendant même à l'espace extra-atmosphérique contre la volonté de l'immense majorité de l'humanité, qui souhaite la paix et non l'intensification des dangers d'un holocauste nucléaire.

Ils ont envahi la Grenade, cette petite île de l'inoubliable Maurice Bishop, dans une violation grossière de la souveraineté de ce pays, et ont voulu présenter cet acte comme une action tendant à rétablir la démocratie, en inventant des histoires invraisemblables d'otages qui n'ont jamais existé et de dangers imaginaires qui n'ont existé que dans l'esprit surchauffé de ceux qui sont à l'origine de cette action.

Ils ont bombardé aveuglément la capitale de la Libye, causant des dizaines de morts dans la population civile, dont celle de la fille du leader du peuple libyen, Mouamar El Kadhafi, et démontré ainsi que la politique de terrorisme d'Etat n'est pas seulement le monopole des racistes sud-africains ou des sionistes israéliens.

Ils ont évité, par tous les moyens, au sein du Conseil de sécurité même, l'imposition de sanctions obligatoires contre le régime de l'apartheid, en dépit des crimes qu'il a commis contre la population africaine de l'Afrique du Sud et contre les pays voisins, et bien que le Gouvernement américain ait décrété un embargo unilatéral contre le Nicaragua et maintienne le blocus économique illégal imposé en 1960 contre Cuba, pour la seule raison que nos peuples ont décidé d'être maîtres de leur propre destin, à l'abri de toute tutelle ou dépendance.

C'est qu'au fond les impérialistes sont les alliés de l'apartheid; ils sont racistes et sont les ennemis de nos peuples. C'est pourquoi, dans le domaine économique, leur politique vise à faire des pays en développement des usines de production de matières premières à faible coût pour rassasier les sociétés de consommation de l'Occident, dans le cadre d'une nouvelle division du travail que l'on essaie de nous imposer et qui condamne nos peuples inéluctablement au retard technologique et culturel.

Il y a à peine quelques jours, la Cour internationale de Justice s'est prononcée contre les Etats-Unis et a donné raison au Nicaragua dans le différend qui lui a été soumis. Le caractère illégal des actes des Etats-Unis est apparu encore plus évident, si toutefois quelqu'un pouvait encore nourrir quelque doute à ce sujet.

Dès le début des actions agressives des Etats-Unis, le Gouvernement du Nicaragua s'est déclaré disposé à entamer un dialogue et à rechercher, à la table

de négociations, l'entente et la paix pour pouvoir ainsi consacrer toutes ses énergies à la reconstruction et au développement économique et social. Mais, il a obtenu pour toute réponse l'escalade de l'agression et les nouvelles mesures militaires et économiques de plus en plus dangereuses dictées par le Gouvernement américain.

De la même manière, le Gouvernement des Etats-Unis a torpillé les initiatives de paix des Gouvernements du Mexique, de la Colombie, du Panama et du Venezuela, auxquels se sont associés maintenant les Gouvernements du Pérou, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil.

Cuba, qui a toujours été en faveur d'une solution pacifique et négociée du conflit d'Amérique centrale, a appuyé d'emblée cette initiative de paix et a déclaré en plusieurs occasions qu'une solution par la force des armes, comme le préconisent les impérialistes, n'aurait pour résultat qu'une conflagration aux conséquences imprévisibles.

Ce conseil, à qui incombe, en vertu de la Charte, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne peut faire moins que la Cour internationale de Justice.

Les peuples d'Amérique espèrent que justice sera faite et que l'on arrêtera la main qui entretient la guerre contre le Nicaragua; ils espèrent que les mesures illégales appliquées contre le peuple héroïque de Sandino seront levées et que le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis sera condamné pour sa politique agressive qui ne peut que provoquer de nouvelles souffrances pour le peuple frère du Nicaragua et plus de morts encore dans ce pays.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis fier d'avoir collaboré avec vous sur nombre de questions d'importance aux Nations Unies au cours de ces dernières années, en raison de votre attachement aux principes, de votre connaissance approfondie du droit international et de la manière aimable dont vous traitez avec vos collègues diplomates. Ma délégation est persuadée que ces qualités profiteront aux délibérations du Conseil au cours de votre mandat. Ou'il me soit permis d'exprimer également mes

remerciements les plus sincères à M. l'ambassadeur Rabetafika, représentant permanent de Madagascar, pour la manière énergique, sage et calme dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en juin dernier.

Le 27 juin 1986, le Représentant permanent du Nicaragua a demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité, affirmant que l'intensification de la politique d'agression du Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua représentait une menace contre la paix et la sécurité internationales. Depuis lors, la délégation nicaraguayenne a développé sa plainte devant le Conseil, qui a également eu le privilège d'entendre une déclaration de la délégation des Etats-Unis.

Pour sa part, la délégation ghanéenne se félicite que le Conseil soit saisi de la question, en ce moment, pour deux raisons : premièrement, parce que les décisions récentes du Congrès des Etats-Unis et de la Cour internationale de Justice relatives aux relations entre les deux pays ont une portée profonde sur la paix et la sécurité internationales et, deuxièmement, parce que le Conseil de sécurité, à la lumière des événements et décisions récents, devrait rechercher sérieusement les moyens d'empêcher toute nouvelle recrudescence de la violence et des tensions en Amérique centrale. Nous participons donc au débat aujourd'hui en reconnaissant solennellement nos responsabilités en tant que membres du Conseil et et en continuant d'accorder notre appui à la Charte et au droit international.

Nous avons appris avec consternation et inquiétude la décision de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'octroyer une aide de 100 millions de dollars aux forces mercenaires rebelles connues sous le nom de contras. Cette décision accorde une approbation injustifiée aux intentions bellicistes et violentes que reflète la politique poursuivie par le Gouvernement des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua. La conséquence logique de l'appui militaire et logistique des Etats-Unis aux contras est l'exacerbation de l'instabilité régionale et l'élargissement du théâtre du conflit, ce qui représente une violation de la lettre et de l'esprit de la Charte, qui nous demande de nous unir dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Nous notons également avec une profonde inquiétude que cette décision fait suite à une longue histoire de participation par les Etats-Unis à des actes destinés à tuer des civils innocents et à déstabiliser le Gouvernement du Nicaragua, à commencer, en 1981, par la création, l'organisation et le financement d'un groupe d'anciens gardes somozistes connus également sous le nom de contras. Hier, on a rappelé au Conseil que le Nicaragua l'avait saisi à ll reprises de la question des relations entre les deux pays. Ma délégation pense qu'il ne s'agit malheureusement que de ll occasions au cours desquelles les méfaits des Etats-Unis contre le Nicaragua et en Amérique centrale ont été exposés. Nous sommes tous tenus de respecter, dans nos relations mutuelles, le droit international coutumier mais, dans le cas du Nicaragua, les faits montrent nettement que les Etats-Unis n'ont guère de considération pour le droit international et ont décidé de ne compter que sur leur puissance militaire.

Les actes et les déclarations cumulés des Etats-Unis contre le Nicaragua traduisent leur détermination d'assurer le renversement violent du Gouvernement légalement constitué du Nicaragua, par des intermédiaires ou directement, si cela s'avérait nécessaire. Les protestations des fonctionnaires américains ont été loin d'être convaincantes. En fait, en poursuivant leur "politique d'endiguement" contre le gouvernement sandiniste, les Etats-Unis ont une double approche. Premièrement, ils arment les contras pour qu'ils mènent une guerre limitée dans la brousse afin de déstabiliser la révolution nicaraquayenne et, deuxièmement, ils imposent au peuple nicaraguayen comme candidats légitimes au pouvoir leurs traîtres soigneusement choisis. Une option plus inquiétante est celle qui a été signalée dans le New York Times du 20 mai 1986, sous le titre : "Le Pentagone craint une guerre d'importance majeure si les Latino-Américains signent un accord de paix", où il est dit que le Gouvernement américain envisage sérieusement le déploiement de 100 000 troupes de combat, assorti de forces aériennes et navales contre les Sandinistes. Les dépenses totales envisagées pour cette aventure s'élèveraient à 9,1 milliards de dollars pour la seule première année de la guerre. Si ce communiqué est véridique, le monde peut s'attendre prochainement à une guerre sur une grande échelle en Amérique centrale. Les membres du Conseil s'en inquiètent sérieusement, et la délégation ghanéenne continuera de se prononcer fermement contre une telle éventualité jusqu'à ce qu'elle soit convaincue que la paix et la sécurité internationales ne seront pas compromises inutilement.

Ces actes et ces révélations démontrent explicitement l'aversion et l'hostilité profondes du Gouvernement des Etats-Unis contre la recherche vigoureuse de la paix et de la coopération à laquelle se livrent en ce moment le Groupe de Contadora et le Groupe de soutien. Malheureusement, le vote qui a eu lieu récemment à la Chambre des représentants, qui accorde un appui déclaré aux contras, sape les efforts de paix et d'intégration régionale qui se poursuivent, malgré ces actes hostiles, avec la coopération active des cinq pays de l'Amérique centrale. Nous appuyons l'opposition éloquente du Groupe de Contadora à la perpétration de tout acte de guerre pour obtenir la paix.

L'une des pierres angulaires de la Charte des Nations Unies et du droit international en général est le respect de la "souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance" des Etats. Notre aptitude à garantir le plein respect et l'observation de ce principe est menacée. Par des actes ouverts ou secrets commis contre le Nicaragua par le gouvernement Reagan, les Etats-Unis ont clairement violé les principes solennels proclamés dans la Charte, qui régissent les relations entre Etats. Leur importance et leur puissance militaire n'excusent pas leurs méfaits car ce serait alors ouvrir la voie à la persécution des petits Etats. En outre, les Etats-Unis, en tant que Membre fondateur des Nations Unies, devraient être conscients de leur obligation morale de régler leurs différends avec le Nicaragua par des moyens non violents.

Les conclusions opportunes et respectées que la Cour internationale de Justice a adoptées la semaine dernière illustrent clairement et abondamment la conduite peu judicieuse des Etats-Unis, qui violent les principes du droit international coutumier qui interdisent de recourir à la force et de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats et qui exigent que l'indépendance souveraine du Nicaragua soit respectée. Ma délégation n'a certes pas achevé l'étude des différents arrêts de la Cour, mais j'estime que nous en savons autant que les Etats-Unis pour accepter les décisions majoritaires de la Cour. Il est possible que la Cour n'ait pas disposé de tous les éléments concernant l'affaire qui nous intéresse mais elle était certainement en possession d'informations suffisantes pour parvenir à ses conclusions. En tout état de cause, pourquoi les Etats-Unis n'ont-ils pas coopéré avec la Cour pour lui fournir tous les renseignements nécessaires?

Nous rejetons également toute tentative faite pour expliquer les problèmes de l'instabilité et de la tension qui règnent en Amérique centrale comme étant le résultat d'un affrontement historique entre l'Est et l'Ouest dans la région. Cette simplification usée jusqu'à la corde des problèmes internationaux est un effort tenté pour dénaturer les preuves historiques. Le gouvernement sandiniste a été élu démocratiquement en 1979 et a tenu, depuis lors, des élections libres, qui ont été reconnues par la communauté internationale. Le refus des seuls Etats-Unis d'accepter ce fait n'enlève rien à la légitimité et à la compétence du Gouvernement du Nicaragua. Ma délégation continuera de défendre le droit de tout Etat d'obtenir une assistance où qu'elle se trouve. Procéder autrement reviendrait à commettre un suicide politique.

La tragédie de l'Amérique centrale trouve son origine dans l'insistance que mettent les Etats-Unis à traiter les Etats souverains de cette région comme s'il s'agissait de mineurs se trouvant dans leur arrière-cour. D'où l'ère de la "diplomatie de la canonnière", l'installation de régimes fantoches comme celui des Somoza qui, soutenus par l'octroi de sinécures et par une protection militaire de la part de leurs commanditaires, ont exercé la répression la plus asphyxiante contre leur propre peuple, situation qui prévaut toujours en Amérique centrale.

Les <u>contras</u> représentent une tentative insidieuse pour renverser la victoire des peuples de l'Amérique centrale, et, en particulier, du peuple nicaraguayen dans sa lutte pour la paix, la stabilité et la démocratie. Ma délégation trouve tristement symbolique que l'on arme les anciens gardes nationaux d'Anastasio Somoza Debalye qui sont maintenant présentés devant l'opinion publique internationale comme des "combattants de la liberté". Il est manifeste que les <u>contras</u>, apparus comme par magie, armés et financés par les Etats-Unis, sont les exécutants principaux d'une politique perfectionnée de terrorisme d'Etat menée par le gouvernement Reagan contre le Nicaragua. Les <u>contras</u>, de par leur conception et leurs actes, sont du même acabit et de la même trempe que les traîtres assassins de l'UNITA qui opèrent sous la conduite de Jonas Savimbi, dans les forêts de l'Angola. Il est juste que la Cour internationale juge que les actes d'enlèvement, de mutilation et d'assassinats d'individus innocents perpétrés par les prétendus combattants de la liberté constituent une violation du droit international humanitaire.

M. Gbeho (Ghana)

Dans la déclaration faite hier par le Représentant permanent des Etats-Unis, il a été dit implicitement - particulièrement dans le dernier paragraphe - que son pays s'arroge le rôle d'arbitre sans appel de ce que le Gouvernement du Nicaragua peut ou ne peut pas faire.

En conséquence, toute politique menée par le Gouvernement nicaraguayen dans l'exercice de son autorité souveraine qui déplaît aux Etats-Unis entraînera la colère punitive du gouvernement Reagan. Ces déclarations d'un Membre fondateur des Nations Unies sont assurément regrettables; elles nous font entrevoir un avenir incertain et dangereux pour les relations internationales en général.

Nous condamnons la violation persistante de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Nicaragua à laquelle se livrent les Etats-Unis. Leur poursuite acharnée d'une guerre limitée par le biais d'intermédiaires et leur imposition de sanctions économiques grâce à un embargo commercial sont à l'évidence une violation flagrante des normes du droit international et une coercition à l'encontre d'un Membre des Nations Unies.

A cet égard, force nous est de reconnaître que ces actes sont calculés pour faire régner au maximum la tension et l'instabilité au Nicaragua. En fait, leur but est de monter l'opinion publique internationale contre le régime sandiniste et à tirer parti d'actes illégaux.

Hier, on a répété les allégations selon lesquelles le Nicaragua exporte d'énormes quantités d'armes vers les pays voisins. Toutefois, aucune preuve convaincante n'a été fournie. Nous regrettons par conséquent de ne pas pouvoir accepter ces accusations et appuyer la promotion de la violence par les Etats-Unis contre le Nicaragua.

La délégation ghanéenne est préoccupée de constater qu'un membre permanent du Conseil de sécurité ne voit pas le rôle que pourrait jouer le Conseil lorsqu'il s'agit d'examiner ses allégations contre le Nicaragua. Si les accusations qu'il porte contre le gouvernement sandiniste sont vraies, cela a de graves conséquences pour la sécurité de la région. Force nous est de demander pourquoi il n'a pas saisi le Conseil de sécurité au lieu d'agir lui-même. Les principes de la Charte s'appliquent à tous les Membres des Nations Unies, et non pas à certains seulement.

Il y a quelques instants, ma délégation a entendu une délégation conclure sa déclaration devant le Conseil en disant que le Nicaragua avait l'appui de pays éloignés n'ayant aucun lien ethnique ou de langue avec l'Amérique centrale. Ma délégation rejette catégoriquement cette affirmation car cela revient à nier le concept de relations internationales et à réserver à certains membres de la communauté internationale uniquement le droit absolu de se prononcer sur des questions relevant de la compétence de leur seule région. C'est là un concept

inacceptable pour notre délégation. En tant que membres de la communauté internationale, en tant que Membres des Nations Unies, nous continuerons à nous élever contre l'injustice, contre l'exploitation et contre la violence, où qu'elles se produisent.

Ma délégation a été sensible aux points de vue des pays d'Amérique latine à propos du différend entre les Etats-Unis et le Nicaragua, ceux exprimés notamment par l'intermédiaire du Groupe de Contadora. Nous sommes frappés par les sentiments quasi unanimes en faveur de la paix et par la volonté de se dissocier des actes de violence des Etats-Unis. Du reste, un membre nous a mis en garde au cours de ce débat en disant que les actes des Etats-Unis étaient préjudiciables aux relations avec tous les Etats d'Amérique centrale. Si ceux que les Etats-Unis prétendent protéger sont moins enthousiastes à propos de ces méthodes, il serait opportun de modifier ces méthodes dans l'intérêt d'une plus grande harmonie dans la région.

Ma délégation se félicite des principes énoncés dans le Message de Panama publié le 7 juin 1986 par les ministres des relations extérieures de l'initiative Contadora et de son Groupe d'appui. Les trois engagements fondamentaux demandés aux cinq gouvernements d'Amérique centrale nous paraissent des paramètres suffisants et réalistes pour la poursuite des négociations en vue de la signature de l'Acte final de Contadora pour la paix et la coopération.

En outre, nous voudrions dire catégoriquement que nous nous félicitons des efforts de Contadora et du Groupe d'appui en vue de promouvoir les chances de paix et de coopération auxquelles aspirent depuis si longtemps et que méritent bien les peuples tourmentés de l'Amérique centrale.

Et si nous, membres du Conseil de sécurité, manquons de condamner énergiquement les actes illégaux des Etats-Unis, nous finirons par n'être plus que les accessoires d'un système mondial conçu, dirigé et policé par une seule nation sur Terre. C'est une conséquence inacceptable. Le pluralisme démocratique que l'on nous vante si souvent doit être embrassé sans équivoque par les membres du Conseil dans les relations internationales.

En guise de conclusion, ma délégation réaffirme la solidarité du Ghana avec le Gouvernement et le peuple du Nicaragua. Nous nous engageons à nouveau, en cette semaine historique où l'on célèbre les attributs de la liberté du pays hôte, à défendre cette même liberté des nations, petites ou grandes.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, j'aimerais avant tout vous saluer à vos hautes fonctions de président du Conseil de sécurité et former des voeux pour que les travaux actuels du Conseil soient couronnés de succès. Nul doute que votre vaste expérience diplomatique, votre sagesse et vos qualités personnelles assureront la réussite des travaux du Conseil pendant le mois en cours.

Nous voudrions également exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur dans ces fonctions, S. Exc. l'ambassadeur Blaise Rabetafika, de Madagascar, qui a assuré la présidence du Conseil avec beaucoup de compétence le mois dernier.

Notre délégation voudrait également dire sa reconnaissance aux membres du Conseil pour l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole sur la question actuellement à l'examen.

Depuis des années déjà, une tension permanente caractérise la région de l'Amérique centrale. La raison profonde de la situation de conflit en Amérique centrale réside dans les conséquences d'une exploitation économique intensive des ressources humaines et naturelles des pays de la région par des sociétés étrangères, dans l'aspiration des forces de l'impérialisme à y établir sa domination politique et dans les tentatives faites pour saper les processus sociaux et économiques progressistes en place dans la région.

La politique impérialiste de pressions, de menaces et de diktat est surtout, à l'heure actuelle, dirigée contre le Nicaragua dont le peuple a choisi la voie d'un développement indépendant.

Au cours des quatre dernières années, depuis le moment où, sur la demande du Nicaragua, la question des actes d'agression des Etats-Unis contre ce pays a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le Conseil a examiné à plus de 10 reprises les différents aspects de ce problème et il a adopté des résolutions pertinentes.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Ainsi, dans sa résolution 562 (1985), le Conseil de sécurité a réaffirmé la souveraineté et le droit inaliénable du Nicaragua et des autres Etats de choisir librement leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux, de développer leurs relations internationales selon les intérêts de leur peuple, sans ingérence internationale, subversion, coercicion directe ou indirecte ni menaces de tous genres.

Cependant, il a été démontré clairement devant le Conseil que cette résolution n'est pas appliquée à cause de la politique du présent Gouvernement américain à l'égard d'un petit Etat indépendant. Nous assistons à l'usage de pressions et de menaces de toutes sortes. Des manoeuvres militaires ont constamment lieu aux frontières de cet Etat, et les vols de reconnaissance effectués au-dessus du Nicaragua constituent une violation de sa souveraineté. Des mercenaires et des contre-révolutionnaires s'inspirent de manuels d'instructions sur les techniques de d'assassinat et de sabotage préparés par la CIA.

Nous avons également à la mémoire les actes armés commis contre le Nicaragua, comme le minage des ports paisibles de ce pays. On s'est inlassablement efforcé d'utiliser les sanctions économiques pour étouffer la révolution nicaraguayenne. L'accroissement de la soi-disant aide humanitaire s'est déjà traduit par l'apparition dans l'arsenal des mercenaires de nouveaux types d'armes modernes, ce qui constitue un nouveau pas extrêmement dangereux vers l'aggravation des tensions en Amérique centrale.

Aux Etats-Unis, il a été décidé de financer directement les crimes des bandes de mercenaires somozistes; ayant approuvé une requête d'allouer 100 millions de dollars aux contras, les législateurs américains ont appuyé - après, doit-on préciser, avoir été soumis à une pression énorme de la part du Gouvernement américain - la politique de ce gouvernement visant à renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua. Du reste, la possibilité d'une intervention militaire directe n'a pas été écartée.

Tous ces actes sont commis en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui réaffirment la souveraineté et les droits inaliénables du Nicaragua et des autres Etats à choisir librement leur système économique, politique et social. Ces résolutions demandent également de s'abstenir de

supporter ou de promouvoir toute action politique, économique ou militaire à l'encontre de tout Etat de la région. Cet appel est aussi contenu dans la résolution 562 (1985), auquel je me suis référé précédemment.

Une fois de plus, les Etats-Unis s'opposent à un règlement politique en Amérique centrale. Cette action a clairement pour but de saper les propositions du Groupe de Contadora, qui, parmi les conditions nécessaires à une normalisation, demande en particulier la fin de l'assistance aux groupes et forces irréguliers. Les Etats-Unis agissent à l'encontre des dispositions de la résolution 39/4 de l'Assemblée générale, qui réitèrent l'appel lancé à tous les Etats intéressés à l'intérieur ou à l'extérieur de la région, pour qu'ils coopèrent pleinement avec le Groupe de Contadora.

Telle est la valeur des affirmations hypocrites faites par les Etats-Unis au sujet de son attachement à la liberté, à la démocratie, aux droits de l'homme, au Groupe de Contadora et au règlement pacifique des problèmes de la région centraméricaine. Hier, dans sa déclaration au Conseil de sécurité, le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a dit justement que :

"L'absence de volonté politique de la part du Gouvernement des Etats-Unis pour ce qui est de l'appui au processus de Contadora, sa politique constante de blocus et de boycottage de ces nobles efforts se manifestent une fois de plus actuellement, au moment où il prétend pouvoir se passer de l'action de ce groupe de pays et essaie de transformer cette initiative en un instrument de domination et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats."

(S/PV.2694, p. 12)

Au sujet de la situation alarmante prévalant en Amérique centrale, le Gouvernement du Nicaragua a pris des mesures importantes pour paver la voie à la solution politique des problèmes existants. Il a réaffirmé qu'il continue à lutter pour la paix et a démontré par des actes et non seulement par des paroles son désir de parvenir à une solution politique du conflit. Sa politique se caractérise par la fidélité aux principes du respect mutuel de la souveraineté, des droits égaux et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Seule le respect inébranlable de ces principes peut assurer le développement normal de relations internationales et de la juste solution de tous les conflits. La solution au problème de l'Amérique centrale doit être trouvée non dans la

pression, les ultimatums impériaux et les diktats, mais, plutôt, dans la seule politique réelle qui consiste à adhérer aux normes du droit international, à savoir, la solution pacifique par les négociations, compte tenu des intérêts légitimes de tous et de la pleine souveraineté de tous les pays de la région.

La République socialiste soviétique d'Ukraine condamne les actes des Etats-Unis qui ont conduit à l'exacerbation des tensions en Amérique centrale et qui sont la manifestation visible d'une politique de terrorisme d'Etat menée par les Etats-Unis dans cette région. Nous sommes en faveur d'une juste solution aux problèmes de l'Amérique centrale grâce à des négociations. Nous appuyons l'attitude positive du Nicaragua et nous assurons le peuple du Nicaragua de notre appui total.

Les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, devraient jouer un rôle important dans la normalisation de la situation en Amérique centrale. Il est temps d'adopter des mesures pour mettre fin à l'ingérence dans les affaires internes de cette région et d'assurer à ses peuples le droit à un développement libre, démocratique et indépendant.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KULAWIEC (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je voudrais vous dire que je suis convaincu que, sous votre direction compétente, le Conseil contribuera activement au renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans le monde. Permettez-moi en même temps de dire combien nous avons apprécié le travail de votre prédécesseur, le Représentant permanent de Madagascar, qui a présidé le Conseil pendant le mois de juin.

La masse ouvrière de la Tchécoslovaquie se félicite sincèrement de la victoire de la révolution du peupe nicaraguayen sous la direction du Front sandiniste de libération nationale, qui a eu pour résultat le renversement de la dictature du clan de Somoza, lequel était au pouvoir depuis des décennies. Cette révolution a

reçu l'appui et la sympathie de toute l'opinion publique mondiale et des hommes politiques progressistes et réalistes dans le monde entier. Dès les tout premiers moments après la victoire de la révolution, le gouvernement sandiniste a commencé ses efforts pour secouer le lourd héritage du régime de Somoza, principalement l'analphabétisme, le chômage, la pauvreté, le sous-développement, la malnutrition et la pénurie de services sanitaires et de soins de santé.

mutuelle.

Cet effort pacifique constructif a reçu tout l'appui des pays socialistes, dont la Tchécoslovaquie. La Tchécoslovaquie apporte une assistance au Nicaragua notamment en aidant ce pays à construire ou à renforcer certaines branches de l'économie nationale et en offrant des possibilités de formation à des spécialistes nicaraguayens dans nos écoles, nos instituts ou nos entreprises. Nous continuerons à développer nos relations aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre de l'Accord conclu par le Nicaragua avec le Conseil pour l'assistance économique

A une époque où les pays en développement, y compris le Nicaragua, ont un besoin urgent de résoudre les problèmes du développement économique et social, de la famine et de la malnutrition, de la dette extérieure, ainsi qu'un certain nombre d'autres difficultés, ils se voient forcés de consacrer des ressources matérielles et humaines précieuses à leur défense afin de maintenir leur indépendance nationale et leur souveraineté.

La guerre non déclarée menée par les Etats-Unis contre le Nicaragua est l'un des exemples les plus éloquents de la politique agressive de l'impérialisme à l'égard des pays en développement. Le Gouvernement américain actuel ne renonce pas à l'idée d'imposer à des Etats souverains sa propre volonté, de la façon, au moment et au lieu qu'il juge approprié et à leur dicter la conduite politique et le système social qu'ils devraient adopter en vue de satisfaire aux concepts américains de "liberté" et de "démocratie".

L'ingérence américaine dans les affaires intérieures de la République du Nicaragua est bien connue, comme par exemple le minage de ports nicaraguayens, le financement et l'entraînement de bandes de mercenaires contre-révolutionnaires, l'embargo commercial, la guerre psychologique et la publication de manuels de la CIA à l'usage des saboteurs au Nicaragua.

Rappelons que cette approche adoptée par les Etats-Unis à l'égard d'autres peuples et, en particulier à l'égard de l'Amérique latine, n'est pas nouvelle. Au début du siècle, le président Théodore Roosevelt avait déclaré qu'un pays dont le peuple se comporterait bien pourrait compter sur l'amitié cordiale des Etats-Unis.

Si une nation, disait-il, démontrait, dans les affaires sociales et politiques, qu'elle pouvait agir d'une manière efficace, raisonnable et honnête, elle n'aurait rien à craindre d'une ingérence américaine. Si une nation avait

constamment un comportement incorrect ou incapable susceptible de causer un relâchement de la société civilisée et si ce comportement se produisait dans l'hémisphère occidentale où les Etats-Unis appliquaient la doctrine Monroe, les Etats-Unis pourraient, disait-il, être forcés, en cas d'agissements et de comportement incorrects ou incapables, recourir à une intervention internationale, encore que cela leur répugnât.

Nous sommes profondément indignés par l'attitude du Gouvernement américain qui consiste à affirmer son respect pour la Constitution de son propre pays, tout en s'attaquant sans scrupule à l'ordre constitutionnel et au Gouvernement légitime de la République du Nicaragua. Ces agissements sont ouvertement contraires aux normes internationales, à la Charte des Nations Unies et à un certain nombre de résolutions des Nations Unies, allant de celles qui proclament l'admissibilité du recours aux mesures économiques comme moyen de coercition à celles qui condamnent le terrorisme d'Etat ainsi que l'utilisation, l'entraînement et le financement d'armées de mercenaires.

Nous avons lu avec intérêt la lettre envoyée par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua par intérim au Secrétaire d'Etat américain, le 27 juin. La Tchécoslovaquie partage l'indignation suscitée par la décision des Etats-Unis d'accorder aux forces contre-révolutionnaires une assistance supplémentaire d'une valeur, cette fois, de 100 millions de dollars des Etats-Unis. A notre avis, l'intensification continue des politiques agressives d'ingérence dans les affaires du Nicaragua de la part des Etats-Unis ne feront qu'étendre la violence, aggraver les souffrances des populations civiles et innocentes et accroître les pertes humaines et matérielles de la République du Nicaragua déjà gravement éprouvée.

Nous estimons que l'ingérence des Etats-Unis - membre permanent du Conseil de sécurité - dans le processus politique actuellement en cours au Nicaragua et en Amérique centrale, est inadmissible. On sait depuis longtemps que, sans l'appui militaire, politique et moral des Etats-Unis, les bandes contre-révolutionnaires de mercenaires non seulement n'auraient aucune chance d'obtenir des résultats sur le plan militaire, mais encore se désintégreraient inévitablement. Le Nicaragua ainsi que les pays voisins connaîtraient alors la paix dont ils ont si désespérément besoin pour leur développement général.

La politique agressive continue des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua ne témoigne pas d'un mépris pour la cause de la paix et la sécurité internationales;

elle constitue également une des nombreuses manifestations du mépris délibéré des intérêts des peuples d'Amérique centrale depuis plus de 150 ans, lorsque le continent latino-américain du Rio Grande à la Patagonie a été vu comme la sphère exclusive des intérêts vitaux des Etats-Unis qui se sont octroyé le droit de traiter cette région comme bon leur semblait. La guerre non déclarée et les politiques hostiles des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua sont un "coup bas" au processus de Contadora qui a obtenu une reconnaissance et un appui internationaux étendus et qui représente un effort de la diplomatie latino-américaine pour résoudre les situations en Amérique centrale par des moyens pacifiques et sans ingérence de l'extérieur. La façon d'agir des Etats-Unis, c'est-à-dire ses tentatives d'ingérence dans les pays d'Amérique latine, doit être éliminée comme un anachronisme inacceptable dans le monde actuel.

C'est d'autant plus vrai que les Etats de cette région prouvent chaque jour leur viabilité. Les efforts que font ces pays pour résoudre les problèmes de leur région par des moyens pacifiques sont si constructifs et si habiles qu'ils peuvent arriver à résoudre les divergences actuelles sans l'intervention d'un patron de l'extérieur et sur la base d'une adhésion continue aux normes du droit international. Nous estimons par conséquent que le Conseil de sécurité devrait appuyer énergiquement le processus de paix commencé et poursuivi par les pays d'Amérique centrale et empêcher ces pratiques des Etats-Unis qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies.

La République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement les efforts que font le Gouvernement et le peuple nicaraguayens pour exercer leur droit de vivre dans la paix et édifier une société juste de leur choix. Notre plein appui va également au droit du Nicaragua à la légitime défense. Ces principes ont été réaffirmés dans la déclaration faite le 25 juin dernier par le Gouvernement tchécoslovaque récemment constitué dans laquelle il exposait son programme. Il est dit, notamment, dans cette déclaration:

"Nos sympathies et notre solidarité vont par tradition aux peuples qui luttent pour leur libération nationale, contre le néo-colonialisme et le racisme, contre l'agression impérialiste, pour le renforcement de leur indépendance politique et économique et pour le progrès social. Dans la limite de nos possibilités, nous leur fournirons une assistance politique, morale, aussi bien que matérielle..."

Notre délégation se joint à ceux qui s'attendent à ce que le Gouvernement des Etats-Unis entende le sage appel que lui lance la communauté internationale pour qu'il abandonne la politique dangereuse et vouée à l'échec qu'il pratique actuellement. Le seul endroit où l'on puisse résoudre les problèmes qui se posent éventuellement dans le cadre des relations mutuelles est la table de négociation.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DOLJINTSEREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier tous les membres du

M. Doljintseren (Mongolie)

Conseil de sécurité de nous avoir donné la possibilité de prendre part au débat sur la question dont est actuellement saisi le Conseil. Je voudrais également vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice des hautes fonctions qui vous sont ainsi confiées.

La délégation mongole voudrait aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à l'ambassadeur Rabetafika, de Madagascar, qui s'est acquitté de manière remarquable de ses fonctions de président du Conseil de sécurité le mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité examine une question très grave qui touche aux intérêts vitaux d'un Etat souverain ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale a été de nouveau le témoin d'actes d'ingérence perpétrés ouvertement par les forces impérialistes dans les affaires intérieures d'un Etat souverain d'Amérique centrale, le Nicaragua non aligné. Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis, dont nombre de ses membres se sont laissés influencer par les pressions exercées sur eux, notamment par le Président des Etats-Unis lui-même, a décidé il y a quelques jours d'approuver une nouvelle allocation de 100 millions de dollars au titre du financement, de l'instruction et de l'approvisionnement en armes des bandits somozistes envoyés au Nicaraqua afin d'en détruire l'économie et d'assassiner des milliers de personnes innocentes. Comme certains orateurs qui m'ont précédé l'ont dit, cette décision prise par les Etats-Unis d'accroître les approvisionnements et les armements fournis aux agents somozistes entraînera inévitablement une escalade de la situation conflictuelle déjà tendue en Amérique centrale, qui est due à la pratique d'une politique de terrorisme d'Etat de la part des autorités des Etats-Unis. s'agit là d'une nouvelle manifestation de la politique de "néoglobalisme" menée par le Gouvernement des Etats-Unis afin d'étendre son hégémonie au monde entier.

Ainsi, les Etats-Unis ont récemment pris cette décision répréhensible pour pouvoir s'ingérer davantage, de façon grossière, dans les affaires intérieures d'un Etat souverain d'Amérique centrale et intensifier leur agression contre lui. Ils ont, de ce fait, franchi un nouveau pas, lourd de conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité de la région et au-delà.

Il faut signaler qu'outre la décision récemment prise par la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis selon laquelle il sera fait de plus en plus

M. Doljintseren (Mongolie)

appel aux éléments somozistes, on a eu connaissance d'autres actes criminels perpétrés par le Gouvernement des Etats-Unis contre le peuple nicaraguayen, parmi lesquels on notera le déroulement de plus en plus fréquent de manoeuvres militaires à proximité de la frontière nicaraguayenne, le minage des eaux territoriales du Nicaragua, l'imposition d'un embargo économique à ce pays et d'autres mesures prises par les Etats-Unis pour déstabiliser le Gouvernement sandiniste du Nicaragua, dont la politique indépendante ne plaît pas au Gouvernement des Etats-Unis. Il est parfaitement naturel que la communauté internationale estime que ces actes d'agression menés par le Gouvernement actuel des Etats-Unis constituent un défi qui lui est ouvertement lancé et une violation flagrante des normes et des principes du droit international ainsi que des dispositions de la Charte des Nations Unies. L'un des exemples qui justifient la critique de la politique des Etats-Unis est illustré par l'avis récemment rendu par la Cour internationale de Justice, qui accuse les Etats-Unis d'avoir commis des actes criminels contre le peuple nicaraguayen. On sait aussi que l'Assemblée générale a adopté, à sa quarantième session, une série de résolutions dans lesquelles elle condamne les actes d'agression des Etats-Unis, et notamment l'embargo économique qu'ils ont imposé au Nicaragua.

Tout cela prouve une fois de plus que la politique d'agression des autorités américaines contre le Nicaragua et contre les autres peuples d'Amérique centrale, peu importe le prétexte invoqué, représente la principale source de menace à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà. Il convient également de noter que la politique agressive des Etats-Unis en Amérique centrale est directement liée à leur politique mondiale, qui tend à exacerber les tensions internationales et à imposer leur volonté et leur diktat à d'autres Etats et peuples indépendants.

Forte de sa position de principe, la délégation mongole condamne résolument les nouveaux actes des Etats-Unis et les autres actes répréhensibles commis par le Gouvernement américain contre le peuple nicaraguayen en tant que guerre non déclarée de l'impérialisme contre ce courageux pays. Nous nous associons également aux autres délégations pour exiger que les Etats-Unis cessent immédiatement leurs actes d'agression contre le Nicaragua et qu'ils respectent strictement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce dernier.

A cet égard, la République démocratique mongole appuie le communiqué du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés en date du 30 juin dernier, qui condamne l'octroi de ressources aux mercenaires en tant que violation de la souveraineté et de l'indépendance politique du Nicaragua, pays non aligné, ainsi que des buts et principes du Mouvement non aligné et de la Charte des Nations Unies.

La Mongolie exprime une fois de plus sa solidarité et son appui complets à la juste cause du Gouvernement et du peuple du Nicaragua, qui lutte pour sa liberté, son indépendance, sa souveraineté et ses conquêtes révolutionnaires face aux empiètements de l'impérialisme américain. Nous appuyons tous les efforts déployés par le gouvernement sandiniste en faveur d'un règlement pacifique de la situation en Amérique centrale.

La Mongolie estime qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses responsabilités en tant qu'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne les mesures qui s'imposent pour couper court aux actes d'agression du Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua et contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet.

Permettez-moi de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier les autres membres du Conseil pour avoir permis à ma délégation de participer à ce débat très important. Des liens d'amitié nous unissent à vous et nous ne doutons pas que votre intelligence et votre compétence permettront au Conseil de trouver le moyen d'assurer que toutes les nations respectent les normes du droit international.

C'est avec un profond sentiment de douleur, de frustration et de colère que ma délégation a appris la toute dernière manoeuvre de coercition effectuée par les Etats-Unis en Amérique centrale en tant que région et au Nicaragua en particulier. La communauté internationale est remplie d'indignation devant cet acte d'ingérence flagrante des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'un Etat souverain indépendant situé loin des frontières des Etats-Unis, qui n'a jamais connu d'affrontement avec les Etats-Unis, qui a constamment offert de négocier avec les Etats-Unis et qui n'a jamais rien fait qui puisse, si peu que ce soit, affecter les Etats-Unis. Avec l'aide potentielle de 100 millions de dollars, les Etats-Unis espèrent à tort déstabiliser le Gouvernement légitime et légalement constitué du Nicaragua et le remplacer par un régime fantoche qui ferait leurs quatre volontés, comme cela a été le cas durant tant de décennies, avant que le peuple nicaraguayen ne chasse les oppresseurs fantoches et ne se libère lui-même.

L'appui et la solidarité de ma délégation envers le Gouvernement et le peuple du Nicaragua sont d'autant plus fermes et profonds que le Gouvernement et le peuple angolais sont eux aussi confrontés à une menace impérialiste analogue, du fait que les Etats-Unis continuent d'appuyer un groupe de bandits et de traîtres qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement légitime de l'Angola, pays souverain et indépendant, qui n'appartient même pas au même continent ni au même hémisphère que les Etats-Unis.

Les législateurs américains qui approuvent les crédits qui servent à faire couler le sang de victimes innocentes ne sont certainement pas au courant de la situation au Nicaragua et en Angola. J'ai du mal à croire que, s'ils connaissaient

M. de Figueiredo (Angola)

les faits, il approuveraient des crédits destinés à venir en aide aux prétendus contras, vestiges de l'ancienne Garde nationale somoziste constituée d'assassins.

Il est vraiment ironique qu'en 100 ans d'existence de "Miss Liberté", le Gouvernement des Etats-Unis ait jugé bon de refuser à des nations indépendantes le droit de choisir librement leurs propres gouvernements ou de se sentir en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières, à l'abri de la menace de l'agression impérialiste planant chaque jour sur leur existence.

Ma délégation exprime son entière solidarité et tout son appui à l'égard du Gouvernement et du peuple nicaraguayens et est prête à appuyer toute initiative visant à condamner cette action et à assurer la sécurité du peuple du Nicaragua contre l'agression impérialiste ou les manoeuvres appuyées par l'impérialisme.

Face à cette dangereuse action des Etats-Unis, il ne fait aucun doute que la communauté internationale doit se tenir aux côtés du Nicaragua, que le tiers monde doit se montrer uni dans son appui, que les non-alignés doivent prendre des mesures énergiques et que les pays d'Amérique latine doivent apporter leur plein appui au Nicaragua. Ce que certains d'entre nous ont tendance à oublier, c'est qu'aucun de nous - que nous soyons Latino-Américains, Asiatiques, Africains ou Européens -, n'est à l'abri des manoeuvres impérialistes; nous ne devons jamais oublier que nous sommes tous exposés aux visées impérialistes. Les bombes qui vont peut-être pleuvoir sur les enfants nicaraguayens à cause de l'aide fournie par les Etats-Unis aux traîtres nicaraguayens pourraient bien un jour aussi pleuvoir sur nos enfants, au gré des caprices et des politiques impérialistes.

La lutte continue! La victoire est certaine!

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Angola des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je manquerais à mes devoirs si je ne répondais aux observations blessantes et incorrectes qui ont été prononcées ce matin et cet après-midi. Mon pays n'a pas à bâtir un mur pour maintenir enfermé un peuple opprimé. Son problème est tout autre : des millions de gens voudraient y entrer.

Etre dénoncé par un pays qui, par la terreur et la répression, a contraint deux millions de ses ressortissants à prendre la mer dans des bateaux ouverts est pour moi un honneur.

Il était fascinant d'être sermonné par des représentants de pays qui ne veulent pas mettre à l'épreuve les vues de leurs propres peuples. Tous ces représentants qui se posent pour les paladins de la liberté et de la démocratie et qui s'élèvent contre la perpétration de la violence et parlent au nom du pluralisme politique seraient plus convaincants s'ils appliquaient ces principes chez eux au lieu de perpétrer la violence contre leur propre peuple. Ils devraient mettre à l'épreuve leur attachement à la liberté en permettant des élections authentiquement libres.

A cet égard, ce que nous avons entendu du représentant du Ghana était, pour utiliser son propre mot, de la "dénaturation".

Nombre d'orateurs ont jugé bon de citer des articles de la presse américaine libre à l'appui de leur position. La presse américaine, heureusement, peut dire ce qu'elle souhaite en toute liberté, ce qui doit être très difficile à comprendre pour nombre de ceux qui attaquent mon pays. Leur presse n'est libre que pour faire l'éloge de leurs gouvernements. Nous sommes fiers que les individus puissent, dans notre pays, s'opposer librement, sans aucune crainte, à notre gouvernement. C'est un droit nié aux citoyens de plusieurs des pays qui ont dénoncé ici les Etats-Unis. Aucun "groupe public" n'a élevé la voix, en Union soviétique, contre la politique de son gouvernement.

Le représentant de Cuba a eu beaucoup à dire à notre sujet. Je me bornerai à signaler qu'il suffit de lire les mémoires, récemment publiés, d'Armando Valladares, qui a passé 25 ans dans une prison cubaine en raison de ses convictions. Il faut se rappeler que plus de 10 p. 100 de la population de Cuba se sont réfugiés dans mon pays pour échapper à la terreur et à la répression du régime que le représentant de Cuba représente. Nul n'est obligé de s'enfuir de mon pays pour échapper à la terreur et à la répression.

Hier, le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a accusé mon gouvernement de ne pas avoir eu le "courage" de paraître devant la Cour internationale de Justice pour présenter son dossier sur l'agression sandiniste en Amérique centrale. Cette déformation éhontée ne saurait rester sans réponse.

Mon pays a usé de son droit de ne pas paraître devant la Cour parce que la Cour n'avait pas, n'a pas, juridiction et parce que la Cour n'avait pas, n'a pas, compétence pour traiter de la crise en Amérique centrale. Les raisons pour lesquelles il en est ainsi ont déjà été exposées pleinement, et je ne les répéterai pas.

Nous avons des preuves de l'agression sandiniste. Ces preuves sont concluantes et irréfutables. J'ai évoqué hier la multitude de preuves qui sont publiques. Ces preuves sont confirmées par des informations tirées des services de renseignement qui, pour des raisons évidentes, ne peuvent être publiquement divulguées. Ceux qui, dans mon pays, les ont vues - notamment de nombreux membres du Congrès qui n'appuient pas la politique que nous poursuivons en Amérique centrale - sont convaincus que le Nicaragua se livre à une agression massive et continue.

Pour parler de courage, où est donc le courage dans les déprédations du Nicaragua contre ses voisins? Où est le courage dans l'abus que fait le Nicaragua de la Cour internationale de Justice à des fins politiques cyniques? Où est le courage dans la déception persistante du Nicaragua pour ce qui est de sa responsabilité en la matière?

On a beaucoup parlé de ce qui se passe en Amérique centrale. Peut-être est-il temps de commencer à examiner des preuves irréfutables. On nous dit que le Nicaragua a été contraint de développer ses forces armées face aux dénommés contras. J'ai ici un graphique que je voudrais vous montrer; il est clairement visible. Comme il l'indique, en 1980, le Nicaragua avait déjà les forces armées les plus importantes d'Amérique centrale, bien avant même que les Sandinistes affirment que des contras opéraient contre eux. A ce moment-là, le Nicaragua jouissait d'une bonne volonté massive émanant de toutes parts, y compris des Etats-Unis, pour l'aider dans son relèvement. Nous devons nous demander quelle proportion de cette aide a été utilisée pour développer cette force militaire.

Il faut savoir aussi que les premiers bataillons de chars soviétiques sont arrivés au Nicaragua vers le milieu de 1981, également avant la naissance de la

résistance démocratique. Ce graphique fait apparaître clairement que depuis plus de cinq ans le nombre de soldats actifs nicaraguayens - sans parler de l'avantage tactique - est supérieur à celui de tout autre Etat centraméricain par une marge importante et, sauf erreur, le Nicaragua a une population plus faible que la quasi-totalité des autres pays de l'Amérique centrale.

On nous a dit que le peuple nicaraguayen a "librement choisi" sa forme de gouvernement et que, par conséquent, la résistance démocratique ne peut être que composée de mercenaires. Est-ce en raison de ce choix libre et démocratique que les Sandinistes ont jugé nécessaire de plus que quadrupler leur espace carcéral ces sept dernières années? Comme l'indique le graphique que je vous montre maintenant, la surface de leurs prisons est passée de 20 000 mètres carrés à près de 100 000 mètres carrés. Ils ne construisent pas ces prisons ni ne les élargissent parce qu'ils veulent améliorer les conditions de vie des prisonniers - certainement pas lorsqu'une grande partie de Managua est encore en ruines à la suite du tremblement de terre de 1972. Non, c'est tout simplement parce qu'ils ne peuvent plus entasser d'autres personnes dans les prisons héritées de Somoza.

On nous a dit que le Nicaragua n'a rien à voir avec les rebelles salvadoriens, qu'il s'associe à leurs objectifs mais ne participe pas concrètement à leurs activités. Je montre maintenant le connaissement d'un fusil américain M-16, envoyé au Viet Nam en juillet 1968. Des Nord-Vietnamiens s'en sont emparé en avril 1975. Il a été expédié au Nicaragua en 1980 ou 1981, puis passé clandestinement en El Salvador par les Sandinistes. Il a été repris aux rebelles salvadoriens le 27 juillet 1984. On peut facilement suivre ce fusil M-16 à la trace; en voici l'histoire : l'expédition à Saigon, la date de son expédition et le numéro de série - 1125455. Il apparaît maintenant en El Salvador. Très intéressant. Ce même fusil M-16 peut être vu dans le hall de la Mission des Etats-Unis. De même peut être vu un mortier vietnamien portant des inscriptions en vietnamien. Ce mortier a été fabriqué vers la fin des années 70 et modifié pour être utilisé sur des armes de fabrication américaine. On s'en est emparé en El Salvador en mai 1984. Il y a également des cartouches de fusils bulgares qui, d'une façon ou d'une autre, ont dérivé vers El Salvador par une route quelque peu mystérieuse - manifestement par le Nicaragua.

On a vue comment de tels articles atterrissent en El Salvador le 7 décembre dernier, lorsqu'une automobile Lada de fabrication soviétique se rendant

M. Walters (Etats-Unis)

du Nicaragua en El Salvador s'est écrasée au Honduras. Les photographies que j'expose maintenant montrent les équipements qui étaient cachés dans des compartiments construits très habilement dans la voiture, nombre de ces équipements étaient même cachés dans les moyeux des roues. La photographie montre 7 000 cartouches, 21 grenades, 86 capsules fulminantes, 12 radios, 27 400 dollars en monnaie des Etats-Unis et 39 blocs-notes de codes informatisés pour la communication entre le FMLN et son siège au Nicaragua. Tout cela dans une petite voiture. Ce matériel était en grande partie enveloppé dans des numéros de Barricada, quotidien officiel du Front sandiniste. Tout ce matériel était caché dans la voiture dans des compartiments secrets, construits habilement de façon à échapper à la détection jusqu'à ce que la voiture fut démontée. Le conducteur de la voiture, membre du parti communiste costa-ricien, a avoué que ce matériel avait été chargé dans la voiture à Managua.

On peut voir également quelques-uns de ces équipements trouvés dans la Lada, y compris une grenade soviétique et quelques munitions, à la Mission des Etats-Unis. Il est heureux pour El Salvador que ce matériel ne soit jamais parvenu aux guérilleros auxquels il était destiné.

Je dois rappeler que les quatre pays qui avaient pris part à l'envoi de ces articles aux guérilleros salvadoriens - le Nicaragua, le Viet Nam, l'Union soviétique et la Bulgarie - ont, au cours de cette série de réunions, sauté sur l'occasion de condamner "l'agression des Etats-Unis". S'agirait-il là d'une tentative de détourner notre attention? Je n'ai évoqué aujourd'hui qu'une petite partie seulement des preuves qui montrent ce que représente véritablement le Nicaragua en Amérique centrale. Il y en a encore beaucoup d'autres là d'où elles proviennent. J'invite les membres du Conseil à visiter la Mission des Etats-Unis pour voir les pièces à conviction que j'ai mentionnées avec beaucoup plus de détails que je ne puisse en donner ici. Je dispose également d'une bande vidéo sur laquelle les chefs de la guérilla salvadorienne expliquent comment ils dépendent des approvisionnement en armes des sandinistes et de leur soutien et indiquent comment ce matériel leur a été fourni.

Nous avons vu que le Nicaragua a procédé à une accumulation superflue d'armements militaires sans précédent, qu'il a exercé une répression contre son propre peuple et qu'il a fourni une assistance matérielle meurtrière à la guérilla salvadorienne après toutes les belles paroles que nous avons entendues sur le respect dû aux gouvernements légalement constitués. Aucun discours ne changera cela. En outre, on nous l'a bien dit : "Revolución sin fronteras" : la révolution ne connaît pas de frontières.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Ghana a demandé la parole pour exercer son droit de réponse et je l'invite à faire sa déclaration.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais): Je n'ai jamais pensé que le moment viendrait pour ma délégation d'exercer son droit de réponse contre un autre orateur au Conseil, particulièrement un membre permanent. Mais tous les membres du Conseil ont sans aucun doute entendu les propos tenus par le Représentant permanent des Etats-Unis - dont certains étaient trompeurs, ce qui peut être dû à la chaleur de la discussion - au sujet de ma déclaration de tout à l'heure. Je ferais un tort incalculable aux membres du Conseil et à la délégation des Etats-Unis si je manquais de rétablir les faits dans un débat aussi important.

Qu'il me soit permis de commencer en faisant remarquer que ne pas être d'accord avec la politique américaine à l'encontre du Nicaragua n'est pas le monopole de ma délégation. De nombreux autres membres du Conseil ont exprimé leur désaccord, même au cours de ce débat. En fait, nombre de personnalités, y compris des chercheurs et des organisations renommées, ont également déclaré ouvertement qu'ils n'étaient pas d'accord avec le Gouvernement américain. Nous sommes donc surpris que notre refus de souscrire à la violence et aux violations du respect de la loi internationale ait suscité tant de vitupérations et d'émotion.

Je voudrais en cette occasion apporter un éclaircissement sur la politique étrangère du Gouvernement du Ghana, que je sers et qui est le seul à me donner des instructions.

Depuis notre indépendance et sous tous les gouvernements jusqu'à ce jour, la politique étrangère ghanéenne s'est fondée sur le concept et la pratique du neutralisme positif. Nous n'apportons pas un soutien automatique à un pays ou à une puissance quelconque; nous nous réservons toujours le droit de nous prononcer

sur chaque question en nous fondant sur les preuves existantes. Ce neutralisme n'en est pas pour autant passif et il représente plutôt un effort actif pour aider à trouver des solutions aux problèmes internationaux dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Ou'il s'agisse de la question du désarmement ou de l'apartheid, du Nicaragua, ou de l'Afghanistan, notre position a toujours été la même. Nous ne plions devant personne et ne cherchons à plaire à aucun pays qui commet des méfaits internationaux pour la seule raison que nous sommes amis avec ce pays. Ma délégation ne prétend pas tout savoir mais nous ne pouvons pas non plus accepter que l'on nous dise que nous ne savons pas qui nous sommes. Si nous nous trompons, nous présenterons des excuses et nous chercherons à prendre des leçons de ceux qui en savent plus que nous. Pour le moment, nous ne pensons pas que notre réticence à applaudir aux actes d'agression commis par les Etats-Unis - actes qui, somme toute, ont été condamnés par des millions de citoyens américains et les Etats latino-américains - devrait offenser qui que ce soit.

On nous a dit de mettre la démocratie à l'épreuve dans les pays du monde entier. Je n'ai rien à redire à cela. Je voudrais seulement faire remarquer que peut-être des pays tels que le mien auraient pu y parvenir plus facilement si nous n'avions été constamment détournés de notre programme politique par des initiatives suscitées au-delà de nos frontières par des collègues internationaux puissants. En tout état de cause, nous n'avons pas de leçons à recevoir de ceux qui ont mis 300 ans à octroyer des droits élémentaires à un groupe qui représente une proportion considérable de leur population.

Notre tâche ici, au sein de ce conseil, n'est pas d'échanger des insultes avec une délégation quelle qu'elle soit. Nous les respectons et les admirons toutes. Nous apporterons notre amitié à ceux qui sont disposés à nous rendre la pareille mais nous ne nous laisserons pas intimider et ne permettrons pas qu'on nous impose le silence du conspirateur.

La Charte qui a doté mon pays et ma délégation de la souveraineté n'est pas le dû d'aucun gouvernement, aussi continuerons-nous à défendre notre souveraineté, indépendamment de ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Nous avons dit ce que nous pensions; nous continuerons de le faire et laisserons ceux qui nous écoutent tirer leurs propres conclusions.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : La représentante du Nicaragua a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol): Une fois de plus, ici, au sein du Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis a voulu présenter des arguments pour justifier sa politique à l'égard du Nicaragua. Depuis 1981, les Etats-Unis s'emploient à prouver que le Nicaragua est le facteur de déstabilisation en Amérique centrale. Jusqu'à présent, on n'a pas été à même de prouver - car il est impossible de prouver ce qui n'existe pas - l'intervention du Nicaragua dans les affaires intérieures d'un pays quelconque d'Amérique centrale.

Il existe une différence fondamentale entre le Gouvernement américain et le Gouvernement du Nicaragua. Pays respectueux des lois, nous avons porté devant la Cour internationale de Justice le cas du Nicaragua contre les Etats-Unis. Nous y avons présenté les preuves de l'agression par les Etats-Unis contre mon pays et des différentes violations du droit international commises par les Etats-Unis dans leurs relations avec le Nicaragua.

Les Etats-Unis, par ailleurs, sont à la fois l'accusateur, le juge et le bourreau, et ils prétendent rendre la justice en suivant leurs propres critères contre un pays en disant qu'ils défendent l'Amérique centrale d'une intervention communiste venant du Nicaragua.

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

Je vais lire à nouveau l'article 2 de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice qui traduit l'opinion de la Cour à l'égard de l'allégation des Etats-Unis selon laquelle mon pays s'attaque à d'autres pays d'Amérique centrale, ce qui par conséquent justifie leur politique:

(L'orateur cite en anglais)

"Par 12 voix contre 3, rejette la revendication de légitime défense collective présentée par les Etats-Unis d'Amérique à propos des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci, qui font l'objet de la présente instance."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Par ailleurs, à la page 62 de l'arrêt rendu par la Cour, on mentionne les allégations des Etats-Unis concernant l'ingérence du Nicaragua dans les affaires intérieures d'El Salvador. Les juges avaient en main différentes photographies aériennes, Revolution beyond our borders - qui est un document du Département d'Etat - et toute une série d'autres documents. Au paragraphe 153, page 62, on peut lire ceci:

(L'orateur cite en anglais)

"En dépit de cela, la Cour peut conclure que l'on n'a pas encore prouvé qu'il était possible d'imputer aux autorités nicaraguayennes une assistance aux rebelles en El Salvador."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Il est dit au paragraphe 154 :

(L'orateur cite en anglais)

"Les faits qui démontrent la réalité, l'actualité et l'étendue des actes du Gouvernement nicaraguayen pour ce qui est d'appuyer matériellement l'insurrection en El Salvador sont présentés en détail en annexe à cet arrêt, paragraphes 28 à 188. Ces actes sont-ils, juridiquement parlant, une attaque armée du Nicaragua contre El Salvador? La Cour, dans une décision fondamentale pour ce qui est de cet arrêt, est arrivée à la conclusion que ce n'était pas le cas."

(L'orateur poursuit en espagnol)

En d'autres termes, je ne me référerai pas aux différentes questions soulevées par le représentant des Etats-Unis. Je rappellerai simplement au Gouvernement des Etats-Unis que la communauté internationale dispose de différents mécanismes pour

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

résoudre les différends : le dialogue bilatéral, la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité et toutes les autres instances. Par conséquent, faire la guerre ou déclarer la guerre à un pays n'est jamais justifié. C'est particulièrement vrai dans le cas des Etats-Unis qui mènent une guerre d'agression injuste et illégale contre mon pays, alors qu'en leur qualité de Membre des Nations Unies et de membre du Conseil de sécurité ils ont l'obligation de respecter les lois. Par l'intermédiaire de son représentant, nous invitons à nouveau le Gouvernement des Etats-Unis à reprendre le dialogue bilatéral avec mon pays et à appuyer véritablement Contadora. Si les Etats-Unis estiment avoir des preuves de nos agissements, qu'ils les portent devant la Cour internationale de Justice ou devant n'importe quel autre organisame international compétent en la matière.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe): La délégation soviétique regrette beaucoup que le représentant des Etats-Unis ait jugé bon de se livrer à des attaques politiques contre plusieurs Etats Membres des Nations Unies à propos de l'examen de la plainte du Nicaragua devant le Conseil de sécurité. De toute évidence, il a voulu détourner l'attention du Conseil de l'escalade de l'agression américaine contre le Nicaragua.

Le représentant des Etats-Unis à même jugé bon de se livrer à une sorte de propagande pour faire sensation. De tels procédés bon marché ne sauraient leurrer le Conseil de sécurité. Le représentant des Etats-Unis a probablement oublié qu'il n'est pas en train de parler à la télévision américaine mais devant l'un des principaux organes des Nations Unies.

Pour ce qui est des documents qu'il a présentés, ils ne sont pas autre chose que des documents fabriqués avec une très grande facilité par la Central Intelligence Agency (CIA). Nous le savons fort bien. Pour faire davantage sensation encore, les agents de la CIA qui ont préparé ces documents auraient pu envelopper certains des articles qu'ils prétendent avoir trouvés dans la voiture de marque Lada, non pas dans la <u>Barricada</u>, mais dans la <u>Pravda</u>. Cela ne nous surprendrait pas du tout car chacun sait que la CIA a recours à n'importe quelle provocation et qu'elle ne recule devant rien pour propager des calomnies.

M. Safronchuk (URSS)

Une chose est claire en tout cas. Derrière ce camouflage verbal du représentant des Etats-Unis se cache toujours la même politique impérialiste : la politique du nouveau globalisme qui vise à soumettre et à assujettir, à saper et à réprimer les mouvements de libération nationale et les régimes qui ne plaisent pas aux Etats-Unis.

Récemment encore, sous prétexte qu'elle présentait une menace à leur sécurité les Etats-Unis ont lancé une attaque pirate de nuit contre la Libye. Avant cela, les Etats-Unis, estimant que leurs intérêts nationaux étaient menacés, avaient occupé la Grenade.

M. Safronchuck (URSS)

Maintenant, le Nicaragua constitue une menace à leur sécurité nationale. Par conséquent, ils planifient de nouveaux actes d'agression contre le Nicaragua et légifèrent dans le but de prodiguer des fonds destinés à équiper, à entraîner et à armer des mercenaires avec l'aide desquels il comptent renverser le gouvernement légitime de ce pays. Malgré tous ses efforts, le représentant des Etats-Unis sera incapable de faire passer pour ardents défenseurs de la démocratie les coupe-gorge somozistes, les mercenaires et les bandits sévissant en Angola et au Mozambique, les meneurs de l'apartheid et les interventionnistes américains.

L'essence de la politique de Washington et de ses parasites à la Grenade est un mépris total des normes généralement reconnues des relations internationales; c'est une atteinte à la souveraineté des Etats. C'est une tentative vouée à l'échec de priver les peuples du droit de mener leur vie selon les diktats de leur propre conscience. Aucune pirouette verbale du représentant américain ne saurait masquer cette politique.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, jeudi 3 juillet 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 15.